Séance ordinaire
13 septembre 2016

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **13 septembre 2016 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;

Absences motivées :

Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2016-09/253

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
   - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 août 2016
   - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 septembre 2016
4. CORRESPONDANCE
   - 4.1. Commission de la représentation électorale du Québec - Avis de conformité
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
   - 5.1. Adoption du règlement numéro 2016-266 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel
   - 5.2. Adoption du règlement numéro 2016-267 constituant le Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la municipalité de Saint-Michel
   - 5.3. Centre sportif régional Les Jardins du Québec inc. - renouvellement du contrat publicité
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
   - 6.1. Adoption des comptes du mois d'août 2016
   - 6.2. Démission de madame Monia Beaumont, éducatrice - Les Choupettes
   - 6.3. Embauche d'une éducatrice - Les Choupettes
   - 6.4. Reconnaissance de l'organisme - Les Choupettes
   - 6.5. Adoption d'une politique d'achat
   - 6.6. Adoption d'une politique sur l'usage de la carte de crédit
   - 6.7. Pouvoirs généraux de la greffière de la Cour municipale de Saint-Rémi
   - 6.8. Autorisation de signature - entente - Commission des relations de travail - plainte de l'ex-directeur général
   - 6.9. Approbation des travaux - Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
   - 6.10. Adjudication - Financement permanent - 316 900 $ / TECQ 2014-2018
   - 6.11. Condition d'émission - Billet - 316 900 $ / TECQ 2014-2018
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
   - 7.1. Rapport d'activités du service

8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
   8.1. Rapport d'activités du service
   8.2. Adjudication - travaux éclairage rue Clermont
   8.3. Autorisation de paiement - Décompte progressif # 2 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée de la rue Guy
   8.4. Contrat – acquisition de 7 luminaires – Rue Guérin
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
   9.1. Rapport d'activités du service
   9.2. Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé - agrandissement du périmètre urbain (4 hectares)
   9.3. Adoption du deuxième projet du règlement numéro 2016-185-38 modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage
   9.4. Adoption du deuxième projet de règlement amendant le règlement numéro 2016-220-5 relatif aux usages conditionnels numéro 220
   9.5. Adoption du règlement no. 2016-197-12 concernant la circulation et stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel
10. LOISIRS ET CULTURE
   10.1. Autorisation signature - renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque
   10.2. Adjudication - contrat de réfection des joints de ciments - fondation de l'église
11. POUR INFORMATION
   11.1. Festival St-Michel
   11.2. Les journées de la culture - 30 septembre et 1er octobre 2016
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-09/254 **Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 août 2016**

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-09/255 **Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 septembre 2016**

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Commission de la représentation électorale du Québec - Avis de conformité

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de la Commission de la représentation électorale du Québec datée du 10 août 2016 qui confirme la conformité du règlement numéro 2016-265 concernant la division du territoire de la municipalité de Saint-Michel en 6 districts électoraux.

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2016-09/256

Adoption du règlement numéro 2016-266 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, entrée en vigueur le 10 juin 2016, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de compté de modifier leur Code d'éthique et de déontologie des élus, et ce, au plus tard le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Catherine LEFEBVRE lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2016-266 constituant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Michel est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-09/257

Adoption du règlement numéro 2016-267 constituant le Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la municipalité de Saint-Michel

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, entrée en vigueur le 10 juin 2016, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de compté de modifier leur Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s, et ce, au plus tard le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Gaston DULUDE lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2016-267 constituant le Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la municipalité de Saint-Michel est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-09/258

Centre sportif régional Les Jardins du Québec inc. - renouvellement du contrat publicité

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance du Centre sportif régional Les Jardins du Québec inc. datée du 1er septembre 2016 et accepte de renouveler le contrat publicitaire au montant de 125$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2016-09/259 **Adoption des comptes du mois d'août 2016**

Les comptes du mois ont été envoyés 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois d'août 2016 telles que déposées au montant de 306 260,75 $, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes et salaires payés: 111 484,65 $;
Comptes à payer: 194 776,10 $;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

Démission de madame Monia Beaumont, éducatrice - Les Choupettes

QUE ce conseil prend acte de la démission de madame Monia BEAUMONT, éducatrice des Choupettes effective le 9 août 2016 et la remercie pour ses bons et loyaux services.

2016-09/260 **Embauche d'une éducatrice - Les Choupettes**

ATTENDU la démission de madame Monia BEAUMONT, éducatrice des Choupettes;

ATTENDU que le comité de sélection suggère d'offrir le poste d'éducatrice à la deuxième candidate retenue lors de la sélection d'embauche en janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de madame Marie-Claude DUFRESNE à titre d'éducatrice des Choupettes, suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux et lui accorde le salaire prévu à l'échelon 1 à sa date d'entrée en fonction, soit le 19 août 2016.

ADOPTÉE

2016-09/261 **Reconnaissance de l'organisme - Les Choupettes**

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil reconnaisse l'entité de l'organisme Les Choupettes et nomme le conseiller Sylvain LEMIEUX comme délégué au sein du conseil d'administration de l'organisme Les Choupettes.

ADOPTÉE

2016-09/262 **Adoption d'une politique d'achat**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la politique d'achat soit adoptée telle que rédigée.

ADOPTÉE

2016-09/263 **Adoption d'une politique sur l'usage de la carte de crédit**

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la politique sur l'usage de la carte de crédit soit adoptée telle que rédigée.

ADOPTÉE

2016-09/264 **Pouvoirs généraux de la greffière de la Cour municipale de Saint-Rémi**

ATTENDU la lourdeur de la procédure établie pour la fermeture administrative des dossiers de la Cour municipale, sous réserve des pouvoirs du juge municipal et juge de paix pour le retrait de constats d'infraction selon certaines circonstances;

ATTENDU qu'il y a lieu d'optimiser les ressources au greffe de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi quant à la fermeture des dossiers et à la gestion des trop-perçus;

ATTENDU la recommandation de Me Johanne G. Durand, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

D'autoriser la greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi à procéder à la fermeture administrative des dossiers dans les cas suivants:

- Le dossier a plus de 10 ans et le contrevenant est introuvable;
- Le dossier a plus de 10 ans et le contrevenant est à l'extérieur du Québec ou du Canada;
- Le contrevenant est décédé;
- La compagnie contrevenante est inexistante (fermée, pas d'adresse, ouverte sans activité);

QUE toute fermeture d'un dossier soit acceptée par écrit par la greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi;

QU'elle soit autorisée à fermer des dossiers lorsque le solde à payer est minime par rapport au montant total à payer initialement; et les coûts d'exécution à envisager par rapport aux chances de récupérer le solde à payer (solde de moins de 5,00 $ ou les frais reliés à une procédure émise, mais non transmise).

ADOPTÉE

2016-09/265 **Autorisation de signature - entente - Commission des relations de travail - plainte de l'ex-directeur général.**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Maire ou la Mairesse suppléante et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou la Secrétaire-trésorière adjointe à signer une entente de règlement, transaction et quittance entre monsieur Gino DUBÉ et la municipalité de Saint-Michel.

ADOPTÉE

2016-09/266 **Approbation des travaux - Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier**

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil atteste que les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée et réfection des accotements sur la rue Principale ont été exécutés;

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour le montant subventionné de 15 029$, conformément aux exigences du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

2016-09/267 **Adjudication - Financement permanent - 316 900 $ / TECQ 2014-2018**

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Michel accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire des Moissons pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2016 au montant de 316 900 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-264.

Ce billet est émis au prix de 100,00 $ CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

12 500$	2.20000 %	20 septembre 2017
12 700$	2.20000 %	20 septembre 2018
13 100$	2.20000 %	20 septembre 2019
13 400$	2.20000 %	20 septembre 2020
265 200$	2.20000%	20 septembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2016-09/268 **Condition d'émission - Billet - 316 900 $ / TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Michel souhaite emprunter par billet un montant total de 316 900$;

Règlements d'emprunt no	Pour un montant de $
2016-264	316 900$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 316 900 $ prévu au règlement d'emprunt numéro 2016-264 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe;

QUE les billets soient datés du 20 septembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2017	12 500 $
2018	12 700 $
2019	13 100 $
2020	13 400 $
2021	13 800$ (à payer en 2021)
2021	251 400 (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Michel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2016-264, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour les mois de juin, juillet et août 2016.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'août 2016.

2016-09/269 **Adjudication - travaux éclairage rue Clermont**

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions reçues et octroie le contrat relatif à des travaux d'éclairage de la rue Clermont par Entreprise Électrique Christian Clermont inc., pour une somme de 10 395$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-09/270 **Autorisation de paiement - Décompte progressif # 2 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée de la rue Guy**

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les travaux réalisés jusqu'à ce jour et, sur recommandation de la firme Tétra Tech inc., autorise le paiement du décompte # 2 au montant de 109 078,82 $ (taxes exclues) à la société CBC 2010 Inc.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-09/271 **Contrat - acquisition de 7 luminaires - Rue Guérin**

Sur proposition de , il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission reçue et octroie le contrat relatif à l'acquisition de sept (7) luminaires avec potence à la société SNOC (2010) Inc. pour une somme de 4 550$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'août 2016.

2016-09/272 **Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé - agrandissement du périmètre urbain (4 hectares)**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel, dans le cadre d'une demande d'exclusion à être déposée auprès de la CPTAQ, entend se prévaloir de l'article 65 de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles* (L.P.T.A.A.)*;*

ATTENDU que cette disposition législative permet, sous réserve d'être conforme à la réglementation municipale, laquelle doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé, de demander à la CPTAQ une telle exclusion;

ATTENDU que ce projet de demande d'exclusion est pour le bénéfice de la municipalité de Saint-Michel pour des fins de développement résidentiel couvrant une superficie approximative de 4 hectares sur les lots 3 992 585, 4 591 297 tel que déjà prévu au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville en référence à l'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Michel;

ATTENDU que pour rendre l'usage projeté conforme à la réglementation municipale, il y aura nécessité de demander une modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville afin d'autoriser un amendement à la réglementation municipale visant à permettre l'usage projeté et le rendre conforme et recevable en vertu de la L.P.T.A.A. ;

CONSIDÉRANT que la demande d'exclusion n'est pas conforme à la réglementation municipale de Saint-Michel ainsi qu'au schéma d'aménagement actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

DE REQUÉRIR l'appui de la MRC des Jardins-de-Napierville et, sur approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Michel qui fait l'objet des présentes;

D'AMENDER, par la suite, le plan d'urbanisme de la Municipalité ainsi que le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement de son périmètre urbain en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement amendé;

DE DEMANDER à la MRC des Jardins-de-Napierville d'intervenir auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu'elle autorise l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 3 992 585 et 4 591 297 du Cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 4,35 hectares.

ADOPTÉE

2016-09/273 **Adoption du deuxième projet du règlement numéro 2016-185-38 modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire créer une nouvelle zone, la zone R-19, à même une partie de la zone R-17;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, monsieur Sylvain LEMIEUX lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur le projet a été tenue le 13 septembre 2016 conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture accordée lors de la présentation de l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le deuxième projet du règlement numéro 2016-185-38 modifiant le règlement 185 sur le zonage est adopté et est décrété par ledit règlement ce qui suit:

a) Le plan de zonage du règlement 185 est modifié comme suit:

   i. par l'ajout d'une nouvelle zone, la zone R-19, à même une partie de la zone R-17 (voir plan en annexe);

   ii. Par une modification de la zone R-18, à même une partie de la zone R-17;

b) Le règlement numéro 185 est également modifié par l'ajout d'une nouvelle grille des spécifications, relativement à la zone R-19 (voir grille en annexe);

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2016-09/274

Adoption du deuxième projet de règlement amendant le règlement numéro 2016-220-5 relatif aux usages conditionnels numéro 220

CONSIDÉRANT que le règlement relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Saint-Michel, règlement 220 est entré en vigueur le 16 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que ce conseil désire autoriser l'implantation de services de garde en milieu familial dans la zone R-19 prévue au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère, madame Catherine LEFEBVRE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur le projet a été tenue le 9 août 2016 conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture accordée lors de la présentation de l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le deuxième projet du règlement numéro 2016-220-5 modifiant le règlement 220 relatif aux usages conditionnels est adopté et est décrété par ledit règlement ce qui suit:

a) Par l'ajout à l'article 11 de la zone R-19;

b) Par l'ajout à l'article 12 de la catégorie institutionnelle :

   - Service de garde à la petite enfance, en milieu familial

c) Par l'ajout à l'article 22 critères d'évaluation, un nouvel alinéa relativement au service de garde à la petite enfance, en milieu familial, il s'agit du 12e alinéa qui est composé comme suit :

   - 12- La personne responsable du service de garde en milieu familial doit respecter le même ratio d'enfants prévu pour un service de garde en milieu familial reconnu par l'un des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial en vertu de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2016-09/275 **Adoption du règlement no. 2016-197-12 concernant la circulation et stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, monsieur Mario ISABELLE lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement 2016-197-12 concernant la circulation et stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel comme suit:

L'annexe A - Lieux des signaux d'arrêts est modifiée de la façon suivante:

	RUE	INTERSECTION	NOMBRE
Ajouté	De Neuchâtel, rue	André, rue	2

Entrée en vigueur (Panonceau Arrêt): 13 octobre 2016.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2016-09/276 **Autorisation signature - renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de renouveler la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée simb@ avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019;

QUE ce conseil autorise le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ladite convention.

ADOPTÉE

2016-09/277 **Adjudication - contrat de réfection des joints de ciments - fondation de l'église**

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission reçue et octroie le contrat de réfection des joints de ciments pour l'église à Les Entreprises N. Raymond inc., au montant de 11 800$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Festival de Saint-Michel;
- Les journées de la culture - 30 septembre et 1er octobre 2016;

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2016-09/278 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h40, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général & secrétaire-trésorier